

DECLARATION C€ de conformité et d'incorporation

Fabricant : Focquet sa-nv,
rue des Haïpes 1,
5030 Gembloux, Belgium

Déclare par la présente que

Les produits : Moteurs asynchrone triphasés 2€C / Focquet

Séries : **MF – MA – MB – MAFR – MCHT – MMY - MML**

Sont en conformité avec les exigences des Directives Européennes si dessous :

Aux normes européennes et internationales :

EN 60 034 - 1EN 60034 – 6 EN60 034 – 12 - EN 60 034 - 5EN 60034 – 9 EN60 034 – 14
EN60 204 -1, article 15

A la directive Basse Tension : **2006/95/CE**

Cette conformité permet l'utilisation de ces moteurs dans une machine soumise à l'application de la **Directive Machines 2006/42/CE**, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectué(e) conformément entre autres au règles de la **Norme EN60204** Equipement Electrique des Machines et à la directive **EMC 2004/108/CE**.

Les machines ci-dessus ne doivent pas être incorporées à un système non déclaré conforme à la Directive Machine.

L'installation de ces moteurs/machines tournantes doit respecter les règlements, les arrêtés, les lois, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant le lieu d'installation.

Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de Focquet.

Lorsque les moteurs sont alimentés par un variateur statique de Hz (électroniques) adaptés et/ou asservis à des dispositifs électroniques de commande ou de contrôle , ils doivent être installés par un professionnel qui se rendra responsable du respect des règles EMC du pays ou le produit est installé.

(EMC : Compatibilité électromagnétique).

Focquet sa/ne rue de Haïpes 1 – 5030 Gembloux – Belgium

Date: 01/01/2016

Signed by:

Marc Dressen – Technical and Sales Director